|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/761** | Le 15 décembre 2015 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques), Genève, 4 avril 2016** |
|  |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 7 de l'UIT‑R aura lieu à Genève le 4 avril 2016, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 7A, 7B, 7C et 7D (voir la Lettre circulaire [7/LCCE/69](http://www.itu.int/md/R00-SG07-CIR-0069/en)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT, à Genève. La séance d'ouverture débutera à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite des contributions16 h 00 (UTC) | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 7 | 4 avril 2016 | Lundi, 28 mars 2016 | Lundi, 4 avril 2016à 9 h 30 |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 7 est reproduit dans l'Annexe. Les Questions attribuées à la Commission d'études 7 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg7/>fr

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation et Question lors de la réunion de la Commission d'études (§ A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-7)

Aucune Recommandation ou Question n'est proposéepour adoption par la Commission d'études à sa réunion, conformément au § A2.6.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-7.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation et de Question par une Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑7)

Aucune Recommandation ou Question n'est proposéepour adoption par la Commission d'études par correspondance (§ A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 7 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-7.

Les contributions (y compris les Révisions, les Addenda et les Corrigenda aux contributions) doivent être reçues au plus tard 7 jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑7, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne peuvent être examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg7@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 7 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsg7/ch>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web, dont l'adresse figure ci‑après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable: <http://www.itu.int/md/R15-SG07.AR-C/fr>.

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R15-SG07-C/fr> dans un délai de trois jours ouvrables.

Conformément à la Résolution 167 (Rév. Busan, 2014), **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour et aux premier et deuxième étages du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (servicedesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Participation à distance

Afin de pouvoir suivre les débats des réunions de l'UIT-R à distance, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS). Les participants n'ont pas besoin de s'inscrire à la réunion pour pouvoir suivre les débats sur le web; toutefois un [compte TIES](http://www.itu.int/TIES/) est nécessaire pour pouvoir avoir accès à la diffusion sur le web.

# 6 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés. Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante: [www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events).

François Rancy
Directeur

**Annexe**: 1

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunicationsparticipant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Projet d'ordre du jour des réunions de la Commission d'études 7
des radiocommunications

(Genève, le 4 avril 2016)

**1** Remarques liminaires

 **1.1** Directeur du BR

 **1.2** Président

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Nomination du Rapporteur

**4** Nomination des Présidents des Groupes de travail

**5** Rapport récapitulant les mesures prises pendant la réunion de la Commission d'études 7, tenue le 26 mai 2015 (Document [7/129](http://www.itu.int/md/R12-SG07-C-0129/en))

**6** Résultats de la RPC 19-1

**7** Préparation de l'AR-19 et de la CMR-19

**8** Situation des Questions, Recommandations, Rapports et Manuels (Document [7/1](http://www.itu.int/md/R12-SG07-C-0001/en))

**9** Examen du programme de travail futur et d'un calendrier provisoire des réunions

**10** Divers

 J. ZUZEK
 Président de la Commission d'études 7